

RESTAURANT REVITALIZATION FUND

Grants to support restaurants and workers

FONDS DE SECOURS AUX RESTAURANTS | Aides aux restaurants et à leurs employés

Le Bureau de développement économique (OED), en partenariat avec le Bureau de perfectionnement de la main-d'œuvre (WDE), a lancé le Programme de relance du secteur de la restauration (RRP), programme pilote de trois mois visant à fournir un véritable ballon d'oxygène aux restaurants alors qu'ils se remettent de la pandémie de COVID-19.

Détails du programme :

- Ce fonds aidera les restaurants situés à Boston.
- Ces établissements recevront **5 000 USD** pour couvrir leurs dépenses professionnelles (il n'est pas nécessaire que ces fonds soient liés au loyer ni aux salaires du personnel).
- Cette subvention prévoit également une prime de rétention aux employés actuels ou à ceux nouvellement engagés pendant la période pilote de trois mois pour un total de 900 USD par employé et de 100 points B-Local pour chaque mois, à la fin de la période pilote de trois mois (300 USD x 3 mois = 900 USD).
- À l'issue de ces trois mois, les employés souhaitant obtenir leur « Associate degree » pourront s'inscrire à BHCC, RCC ou BFIT, qui reproduisent l'initiative Mayor's Tuition Free Community College, ou dans un programme de formation professionnelle ayant signé un partenariat avec l'OED.
- Les restaurants qui ont des employés rémunérés au pourboire peuvent prétendre à une aide supplémentaire de **15 000 USD** s'ils :
 - paient le « One Fair Wage » (12,75 USD/heure) aux employés rémunérés au pourboire pendant un mois.
 - suivent le programme « High Road Kitchens' Equity Toolkit and Training » dans les neuf mois suivant la réception des fonds de la subvention.
 - répondent à l'enquête de l'OED de la ville de Boston.
 - soumettent un plan écrit pour atteindre dans les cinq ans (d'ici août 2026) la parité salariale complète entre leurs employés rémunérés au pourboire et leurs autres

employés.

COMMENT POSTULER :

Pour être admissibles à une subvention, tous les demandeurs doivent répondre aux critères suivants :

1. Être une entreprise alimentaire actuellement établie à Boston.
2. Être titulaire d'une carte d'identification de commerçant de la ville de Boston en cours de validité.
3. Avoir moins de vingt-cinq (25) employés.
4. Fournir une preuve d'adresse commerciale à Boston (par exemple, un bail signé, un permis d'exploitation d'entreprise/d'un commerce, une facture de services publics dans laquelle l'entreprise est nommée directement ou tout autre justificatif de bureau à domicile).
5. L'entreprise et son propriétaire doivent être en règle avec la ville de Boston.
6. L'entreprise doit fournir une copie de son « Business Certificate » à jour.
7. Les entreprises comptant plus de deux (2) employés doivent fournir une preuve de paie (p. ex., relevé des salaires récent, relevé bancaire ou talons de paie).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

[Postuler ici](#)